



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 29369

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les visites et les sorties organisées par les établissements. En effet, la parution des circulaires du 18 septembre 1997 et du 21 novembre 1997 qui en précisent les conditions aurait entraîné une baisse non négligeable du nombre de ces sorties. S'il est évident que la sécurité doit absolument être préservée, il semblerait toutefois souhaitable que des mesures soient prises, permettant de rendre moins complexe l'organisation de ces sorties scolaires dont l'intérêt pédagogique est incontestable. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Afin d'intégrer les adaptations qui sont apparues indispensables après une année de mise en oeuvre, la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire a demandé que les circulaires n° 97-176 du 18 septembre 1997 et n° 97-176 bis du 21 novembre 1997 précisant les règles d'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques soient revues et fassent l'objet d'une nouvelle publication. Elle a d'autre part souhaité que l'étude menée à cet effet prenne en compte les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale sur l'application des circulaires actuellement en vigueur. Un groupe de travail a donc été constitué, rassemblant, outre les services centraux du ministère, des représentants des syndicats enseignants, des fédérations de parents d'élèves, des associations (Jeunesse au plein air, Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs). Ce groupe de travail a élaboré un projet de texte qui devrait se substituer aux textes antérieurs, et permettre, grâce à des procédures claires, une organisation efficace et simple des sorties scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29369

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2597

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5387